

## Arrêté N° POL-214/2023

### portant extinction volontaire de l'éclairage public

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la demande du 19 octobre 2023 de tournage pour la série « L'ÉCLIPSE » réalisée par Franck BRETT pour France 2 dans le secteur, autour de la station ESSO, délimité par la RM 610, la rue de las Carretas et le chemin des 4 coins sur la Commune de Vendargues, en soirée le 25 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable du 20 octobre 2023 du service Eclairage public de Montpellier Méditerranée Métropole sous réserve de transmettre l'habilitation électrique de la personne qui fera l'intervention sur les points lumineux pour lesquels est sollicité une extinction temporaire de 17h à 20h ;

CONSIDERANT qu'il revient au Maire de la commune de décider d'une extinction volontaire et temporaire de l'éclairage public nocturne en précisant les horaires et les zones concernées ;

## A R R E T E

**Article 1** L'éclairage public sera interrompu le 25 octobre 2023 de 17h à 20h pour les points lumineux situés dans le secteur, autour de la station ESSO, délimité par la RM 610, la rue de las Carretas et le chemin des 4 coins, tel que figurant sur le plan annexé au présente arrêté.

**Article 2** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Pôle Cadoule Bérange de Montpellier Méditerranée Métropole, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castries, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Responsable du Pôle Cadoule Bérange de Montpellier Méditerranée Métropole,
- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries,
- Mise en ligne le ....**25.OCT.2023**

le Maire,  
Guy LAURET.





Anexo Ametom = Pol-214/2023 del 25 octubre 2023

